



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE - ARRONDISSEMENT DE FORBACH

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

| CONSEILLERS ELUS | CONSEILLERS EN FONCTION | CONSEILLERS PRESENTS | CONSEILLERS ABSENTS |
|------------------|-------------------------|----------------------|---------------------|
| 29 | 29 | 22 | 07 |

Séance du 14 mars 2022, sous la présidence de Monsieur Laurent KLEINHENTZ, Maire. Convocation du 8 mars 2022.

PRESENTS : Mmes TUSCHL - ADAMY - HARRATH - RUSSELLO - IDIZ - FRANGIAMORE - KHOUMRI - MANGIONE - PIESTA.

MM. KLEINHENTZ - USAI - SATILMIS - OURIAGHLI - KLASSEN - BOUMEKIK - PODBOROCZYNSKI - LA LEGGIA - RAHAOUI - ELHADI - BAHFIR - EGLOFF - ESTRADA.

PROCURATIONS : Mmes YILDIRIM - BECKENDORF - KERMAOUI - Mlle FOGELGESANG - M. BERBAZE qui ont donné procuration respectivement à Mmes HARRATH - MM. KLEINHENTZ - EGLOFF - ESTRADA - USAI.

ABSENTE EXCUSEE : Mme ANANICZ

ABSENTE : Mme CHEBLI.

02 - Election de la liste candidate aux fonctions d'adjoints : modification du nombre

M. le Maire rappelle qu'aux termes de l'article L 2122-2-1 du Code général des collectivités territoriales, il appartient au conseil municipal de déterminer librement le nombre des adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal.

Ce pourcentage constituant une limite maximale à ne pas dépasser, il n'est pas possible d'arrondir à l'entier supérieur le résultat du calcul.

Avec son effectif de 29 membres, le conseil municipal peut donc avoir 8 adjoints au Maire. Lors de l'installation du nouveau conseil municipal le 26 mai 2020, le nombre des adjoints avait été fixé à 8.

Or, à la suite de la démission de Mme Lisa DEHAR, le nombre des adjoints est porté à 7.

Compte-tenu de la faculté de maintenir ce chiffre, M. le Maire propose au conseil municipal de décider de porter à 7 le nombre des adjoints pour la durée de leur mandat.

Où cet exposé et après débat, le conseil municipal valide cette proposition.

7 voix contre.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.



Le Maire
Laurent KLEINHENTZ